

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24189</p>
---	---	---

SEANCE du : 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 novembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU, à compter de 18h50	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE, Jusqu'à 19h35	Marie-Laure FOUILLET- MERLEAU jusqu'à 19h30	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Béangère BAZANTAY, pouvoir à Yannick CHARRIER	Thierry BAUDOIN, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Hélène BROSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Florence BAZZOLI, pouvoir à Pierre MORIN	Pascal GABILY
Jamel CHENIOUR	Philippe ROBIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h30
Nathalie MOREAU, jusqu'à 18h50	Anita BRIFFE, à partir de 19h35	

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Commune déléguée de Terves : Dénomination de voie – rue du Père Léon

Pierre BUREAU présente le dossier.

Afin de sécuriser la circulation à proximité des écoles sur la commune déléguée de Terves, des travaux d'aménagement entre le boulevard du Calvaire et la rue du Chemin Vert seront mis en œuvre en 2025.

Il convient donc de dénommer la voie.

Le Bureau Municipal du 10 juin 2024 a donné un avis favorable à la dénomination « Rue du Père Léon ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** cette dénomination « Rue du Père Léon »
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTAIX



Le Maire, 

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241121-DG_DEL_2024_189-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

21 NOV. 2024

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :